

REGLEMENT 6 heures de Koumac 2020



1. Définition :

Les « 6 h de VTT de L'ENFER DU NORD » ne seront pas un enfer pour les participants, mais une partie de plaisir, avec on espère du suspense pour le gain de cette première édition, jusqu'à la fin de la compétition. Organisée le Dimanche 25 Octobre sur la propriété de Nicole et Alcide LEROY au lieu-dit « LA ROCHE » à 30 min du village de Koumac, la course aura lieu de 7h30 à 13h30. Tout compétiteur qui prend part à la manifestation est censé connaître le présent règlement et s'engage à le respecter.

2. Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Ces derniers doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an et souscrire à une licence à la journée (1.200F sur inlive.nc)
L'épreuve des 6 heures est réservée aux VTT musculaires.

3. Classements :

Le classement se fera au nombre de tour parcourus durant les 6 heures de course.
Le décompte s'arrêtera à 6 heures « pétante » de course mais tout coureur ayant commencé son tour avant les 6 heures précises se le verra comptabilisé.
Seront récompensés les 3 premières équipes de 3 et les 3 premiers « solo ».

4. Bonification :

- 2 tours de bonification accordés par féminines pour l'équipe. (La ou les féminines doivent rouler au moins 1h30)
- 1 tour de bonification accordé par junior pour l'équipe (le ou les juniors ne peuvent rouler au maximum que 1h30 min, de ce fait, pas d'équipe de 3 juniors possible)
- 2 tours de bonification accordés par cadet pour l'équipe (le ou les cadets ne peuvent rouler au maximum qu'une heure, de ce fait, pas d'équipe de 3 cadets possible)

5. Relais :

Les passages de relais devront se faire obligatoirement dans la zone définie par l'organisation et précisée lors du briefing de la course.
Il est strictement interdit d'effectuer son relais en dehors de cette zone, au risque de voir l'équipe disqualifiée. Il faut à tout moment évacuer la zone des relais afin d'y garantir la sécurité.
La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des participants. L'Enregistrement des tours durant les épreuves se fera manuellement ou avec un ordinateur. Pour faciliter le travail des chronométreurs, on vous demande lors de votre passage sur la ligne de rappeler votre numéro de dossard.

6. En cas de problème.

Le coureur se trouvant en difficulté sur le parcours devra rejoindre le point de départ sans mettre en danger les participants présents sur le circuit.

Les équipes s'engagent à respecter le parcours défini. Le non-respect de cet article entraînera l'annulation du tour entrepris.

En cas de récidive, l'équipe entière sera mise hors course sans contestation possible.

Des commissaires de course seront présents sur le parcours.

Toute conduite jugée dangereuse par les commissaires de course sera sanctionnée après avertissement préalable.

Le respect entre participants, organisateurs et spectateurs est de rigueur pour le bon déroulement de la compétition.

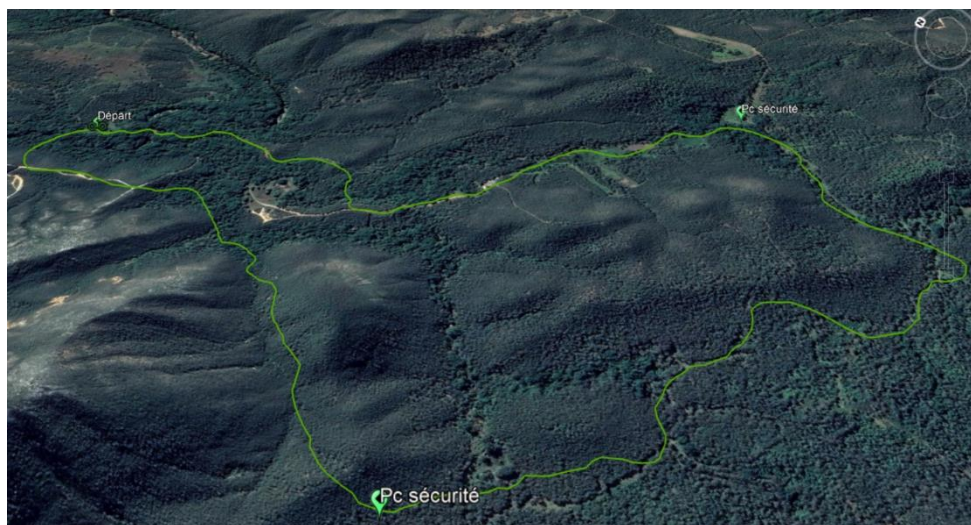
7. Circuits :

Le ravitaillement est permis seulement en zone technique située près de la zone départ également utilisable comme zone d'assistance technique. Des contrôles de passage seront établis sur la ligne d'arrivée/ départ.

Le non-respect du parcours, la prise de raccourci, circulation dans le sens inverse du circuit ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents entraînera une mise hors course.

Une reconnaissance du circuit sera possible de 6h00 à 7h00.

Le briefing aura lieu à 7h00.



8. Inscriptions :

Tous les engagements s'effectuent en ligne via le site INLIVE.NC avant le lundi précédent l'épreuve à minuit (Lundi 19 Octobre 2020).

9. Autorisation parentale.

Les concurrents non majeurs, non licenciés (moins de 18 ans) devront être encadrés par au moins 1 personne majeure au sein de l'équipe et présenteront obligatoirement l'autorisation ci-annexée remplie et signée de leurs parents.

Ce document sera joint, rempli avec le bulletin d'inscription. Dans le cas contraire il sera strictement interdit aux concurrents mineurs de participer à la course.

10. Déclaration de bonne santé.

Les participants déclarent être en bonne santé et condition physique, la présentation d'un certificat médical pour la pratique du sport de moins de 6 mois est obligatoire pour les non licenciés. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être mis en cause pour un problème de santé survenu durant l'épreuve. Les coureurs licenciés devront préciser leur club et leur numéro de licence si possible lors de leur inscription.

11. Tarifs :

Licenciés Sénior et + : 3.500 CFP

Licenciés Cadet et Junior : 2000 CFP

Non licenciés : 4.700 CFP + certificat médical

12. Matériel, Equipements :

Les seuls vélos admis seront ceux répondant aux **normes UCI** en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent.

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée, les gants et les chaussures fermées sont obligatoires.

De plus, **un moyen d'éclairage sera obligatoire ainsi qu'une lumière rouge** qui sera installée de sorte à être vu de derrière.

Un contrôle technique portant sur le vélo et l'équipement du compétiteur sera effectué avant le positionnement en zone de départ.

Les 3 membres d'une équipe devront porter le même maillot. Pour des facilités de distinction, aucune équipe ne pourra avoir le même maillot.

13. Plaques de cadre.

Chaque équipe recevra une plaque reprenant le numéro de l'équipe. Cette plaque sera votre "**témoin**", chaque équipier en course doit avoir la plaque, sinon, son tour ne pourra en aucun cas validé. Celle-ci sera remise au secrétariat et elle devra rester visible durant toute la durée de l'épreuve.

La visibilité de la plaque sur le vélo est obligatoire au même titre que le casque.

La direction de course se réserve le droit de sanctionner l'équipe qui ne respectera pas ces consignes.

14. Déroulement de l'épreuve :

Aucun engin suiveur n'est autorisé sur le parcours hormis ceux identifiés par l'organisation.

Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le jet de tout déchet (papiers, emballage, chambre à air et autres objets...) sur le parcours entraînera une mise hors course.

15. Réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

16. Horaires Prévus :

6h/7h : Reconnaissance parcours

7h00 : Briefing

7h30 : Départ course

13h30 : Fin de course

14h00 : Remise des prix

17. Accès au site

Le site de l'évènement se situe sur la propriété de Nicole et Alcide LEROY au lieudit « LA ROCHE » à 30 minutes du village de Koumac au gîte « chez Alcide et Nicole ».

A la sortie de Koumac prendre en Direction de OUEGOA et continuer sur environ 10 kilomètres.

Prendre la route en terre à gauche à la Guérite (panneau « KOUMAC BIKE FEST' » installé). Continuer sur 500 m prendre à gauche au Panneau « KOUMAC BIKE FEST' ».

Puis poursuivre sur 5 km sur la piste et suivre les panneaux.

18. Décharge.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, pertes, dégâts ou dégradations du matériel des coureurs.

Chaque équipe respectera les consignes de sécurité.

Chaque équipe veillera entre autres au contenu de sa tente dans la zone relais.

La vente de produits par les compétiteurs (boissons ou articles divers) ne sera autorisée sur le site.

La publicité sur les vélos ou les vêtements est acceptée, pour les compétiteurs des "6h00 familles".

Tout autre support publicitaire (drapeaux, bannières, bâches, affiches, etc...) devra au préalable avoir reçu l'aval des organisateurs.

19. Acceptation du règlement.

En signant le formulaire d'inscription chaque responsable d'équipe déclare que par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à respecter celui-ci de la façon la plus stricte.

